

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	St Denis, sortie canal de St Denis RD	Rivière	Chatou	28,860	29,460	Épinay-sur-Seine, Saint-Denis

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre novembre et décembre 2022.

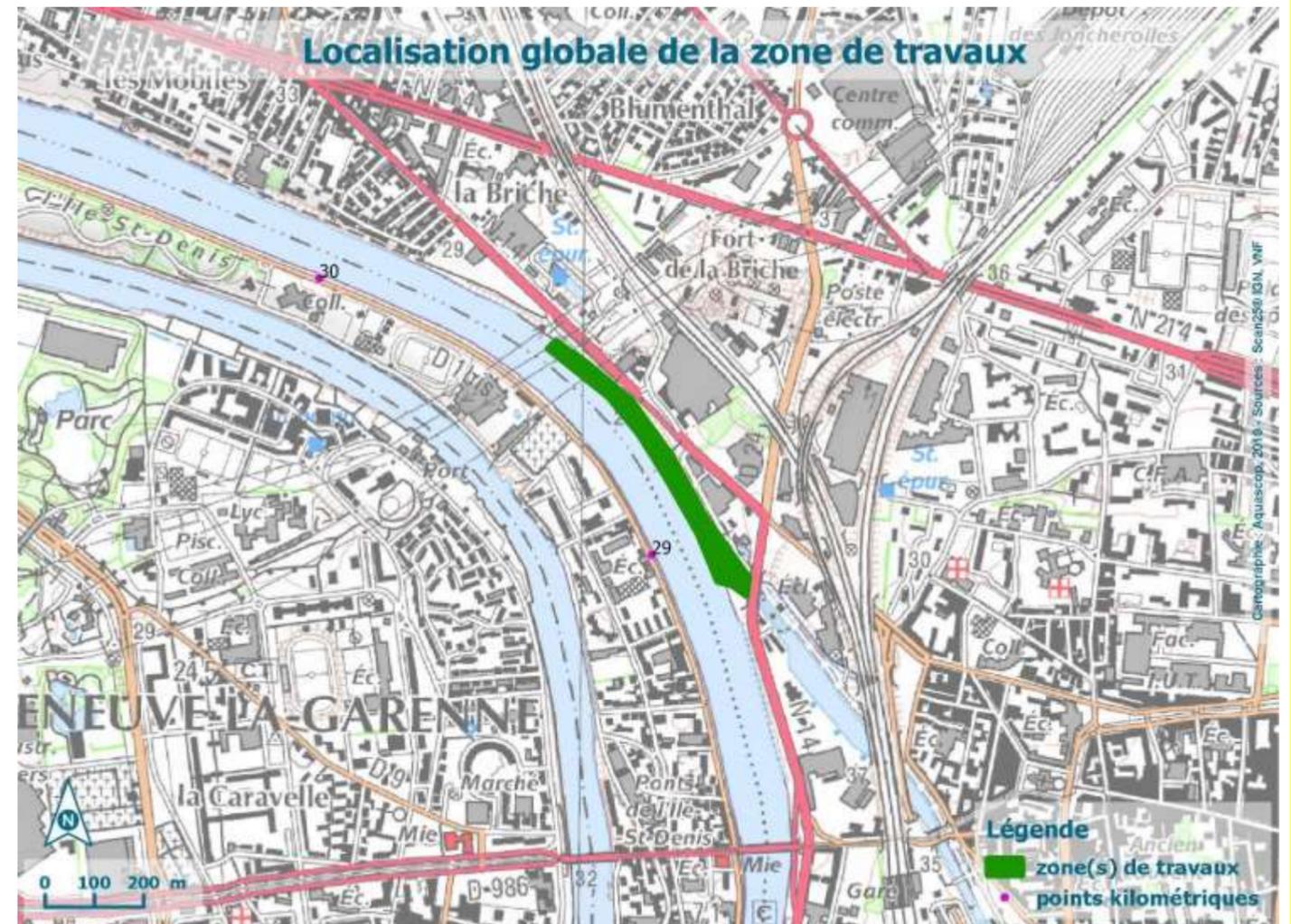
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

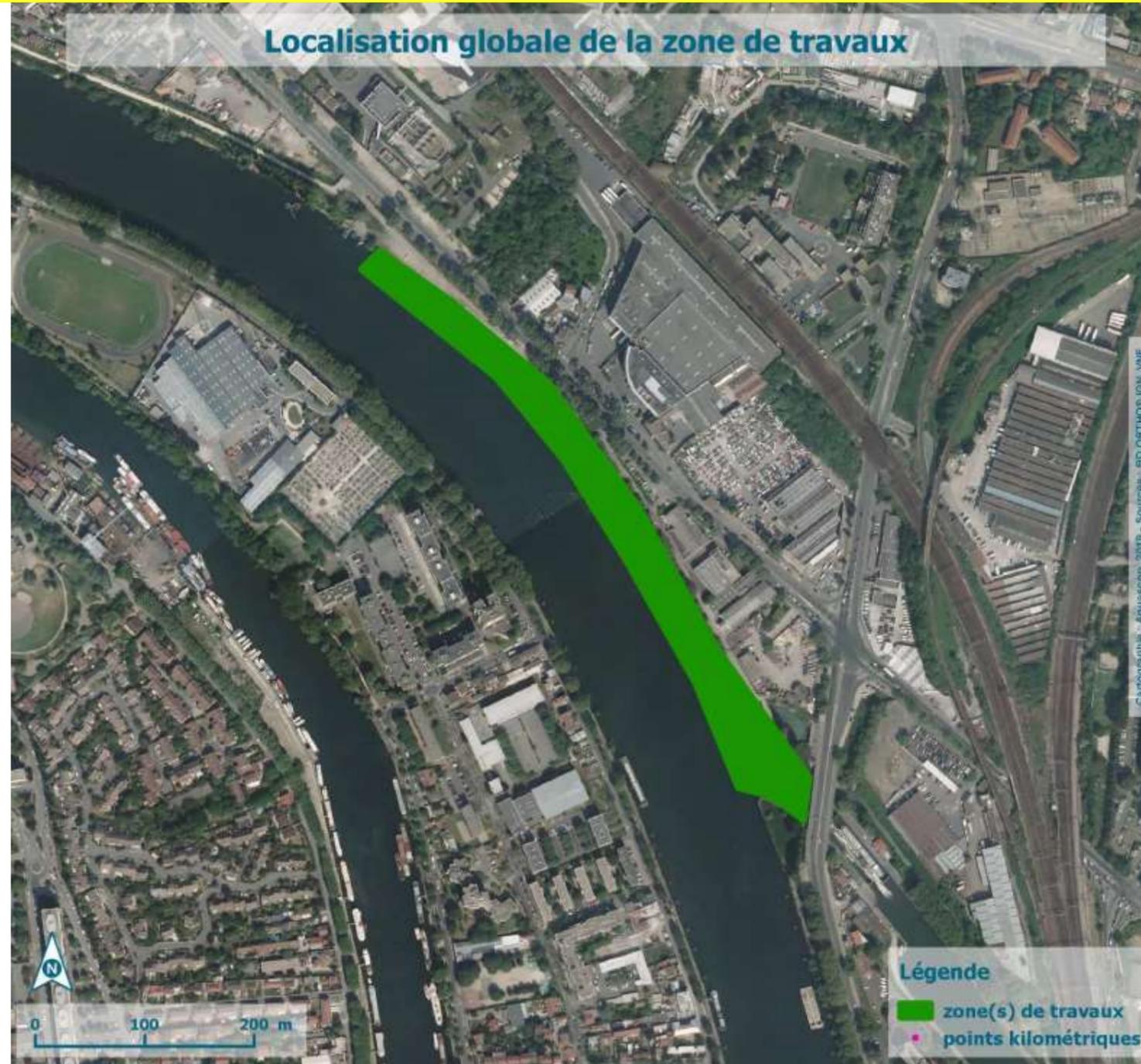
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
546	2021-RBS-PK 29.050 21E074123-004	Oui	Non dangereux	Non	Inerte

Prélèvements réalisés le 15/04/2021.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	X
	o Rural	
	o Industriel	X
	o Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
93DDT20090002 - PPRi de la Seine - approuvé en 2007
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : X
93DDT20090003 - PPR prescrit en 2001 -

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155A	la Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03082000 - La Seine à Suresnes 2), environ 13 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et le chevesne. Les espèces secondaires sont le goujon, la vandoise et l'anguille.

2 stations de suivi d'alevins sont présentes en amont de la zone de travaux (4,5 et 7,5 km) (Département des Hauts-de-Seine, suivi de l'état hydrobiologique de la Seine, pêches aux alevins, données 2009-2017). Les dernières données datent de 2017.

Type de berges :

En rive droite, les berges sont principalement artificialisées (palplanches, dalle béton) ; en rive gauche, les berges sont constituées d'éléments liés (type enrochements liés, perré maçonné) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine sur l'ensemble des départements des Hauts-de-Seine et de Seine Saint-Denis pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise).

Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées environ 4,5 km en aval du site (GéolIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
St Denis, sortie canal de St Denis RD	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés à la station de Suresnes. Brochet, vandoise et chabot (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés aux stations de suivi alevin.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
St Denis, sortie canal de St Denis RD	oui	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

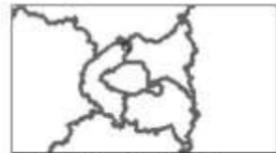
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

Données sur les risques naturels des départements de Paris et de la petite couronne



Contenu de la carte

Réseau hydrographique principal (IdF BDC)

- Principal
- Secondaire
- Autre
- Autre

masque

- ESSONNE
- SEINE-ET-MARNE
- VAL-D'OISE
- YVELINES

Risques d'inondation

1-PPRI92_Seine_2004

Zonage

Marge de recul de 30m au maximum à partir de la crête de berge

- PPRI_bds_30m

Zonage réglementaire

- Zone A - Zone à fort aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue
- Zone B - Centre urbain
- Zone C - Zone urbaine dense
- Zone D - Zone de mutation urbaine
- Zone hors submersion - règles spécifiques de construction applicables (Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)

PPRI_casiers_surface

- PPRI_casiers_surface

1-PPRI93_Seine_2007_Mame_2010

Zonage

93_PPR_INONDATION_ZONAGE_REGLEMENTAIRE

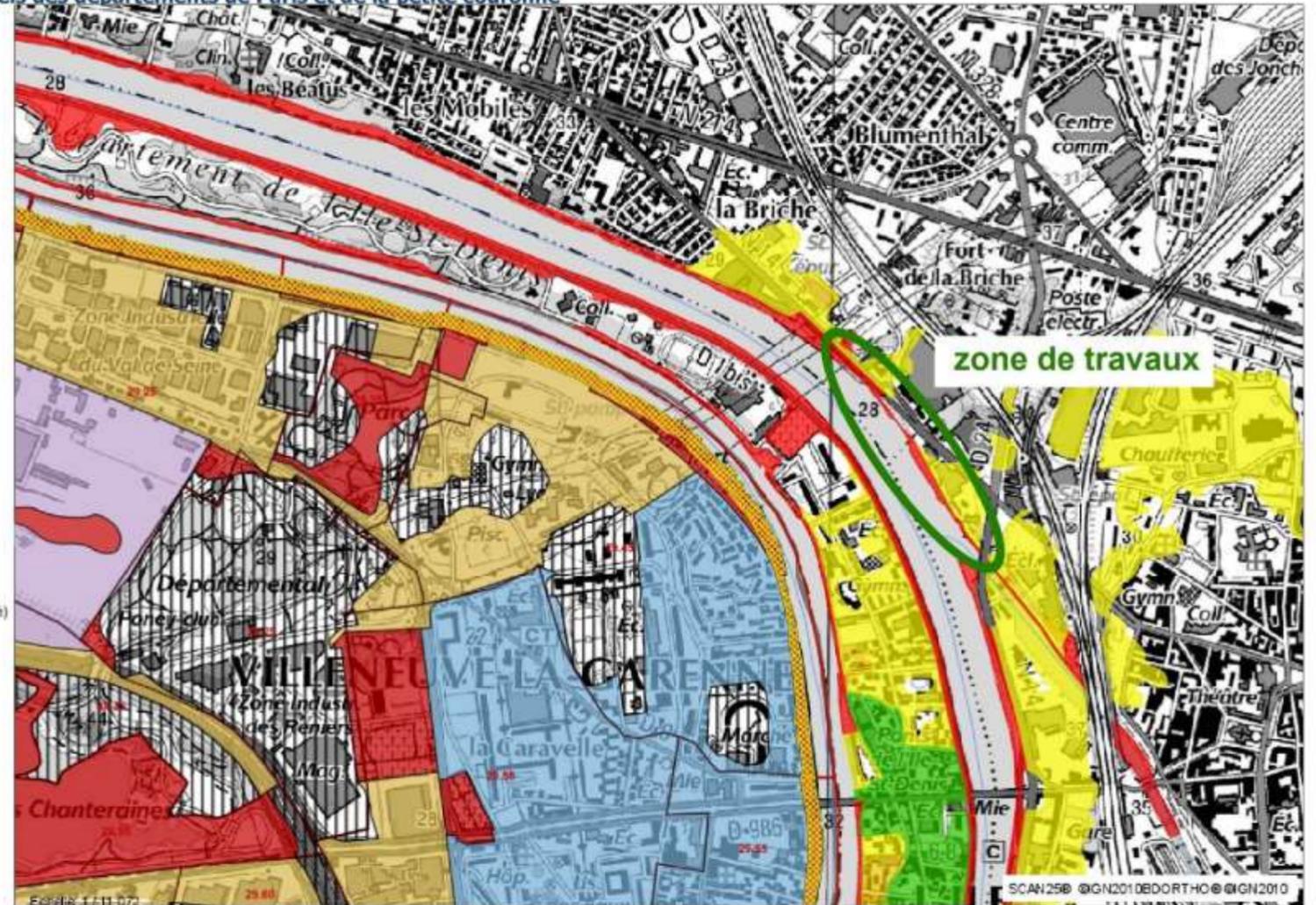
- Zones urbaines en aléas forts et autres
- Zones urbaines en aléas très forts
- Centres urbains
- Zones d'expansion de crues

Limites administratives

- Département
- Départements

Référentiels

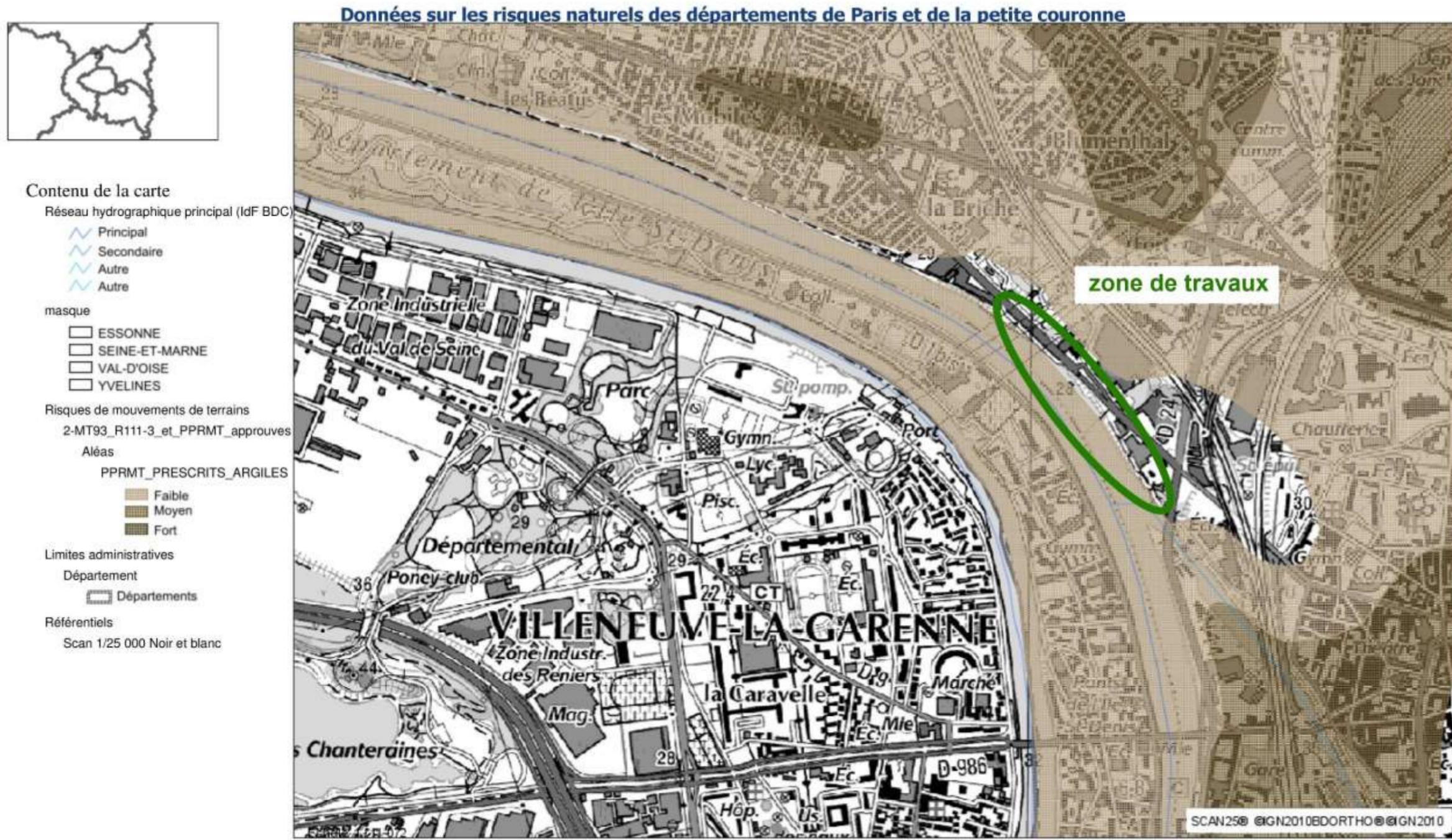
- Scan 1/25 000 Noir et blanc



Tous droits réservés.
Document imprimé le 29 Mai 2019, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: IDF.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Tous droits réservés.
 Document imprimé le 29 Mai 2019, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: IDF.

